

**\*Division des personnels**

Gestion collective  
Affaire suivie par :  
Doriane KHABBAZ  
Tél : 03 26 69 07 55  
Mél : [dp51-2@ac-reims.fr](mailto:dp51-2@ac-reims.fr)  
7, rue de la Charrière  
51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Châlons-en-Champagne, le 15 novembre 2022

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'Éducation nationale de la Marne

à

Mesdames et messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
du département de la Marne

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale

**Objet : mouvement 2023 – postes à profil et postes à exigence particulière.**

Vous trouverez ci-dessous eu égard au cadrage national, les modalités de recrutement pour les postes à profil et postes à exigence particulière pour le mouvement 2023 des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré :

**1) Postes à profil**

Ce sont des postes pour lesquels l'adéquation entre le profil du poste et le profil du candidat doit être la plus étroite.

Les nominations sur les postes à profil sont prononcées après un entretien devant la commission départementale qui établit un classement des candidats.

Certains postes nécessitent un diplôme ou un titre spécifique. Les enseignants qui ne remplissent pas les conditions peuvent cependant postuler et recevoir un avis favorable de la commission. Ils seront nommés, le cas échéant, à titre provisoire.

Les enseignants qui rempliront toutes les conditions et qui auront obtenu un avis très favorable ou favorable de la commission seront nommés à titre définitif.

Les commissions de recrutement se tiendront au cours du mois de janvier. Seuls les postes recensés comme vacants avant le début des opérations du mouvement sont concernés. Les postes qui se libéreront au cours des opérations du mouvement feront l'objet d'une relance.

Les enseignants intéressés doivent remplir la notice de candidature ci-jointe et **la retourner par messagerie électronique à la division des personnels - service du mouvement à l'adresse [dp51-2@ac-reims.fr](mailto:dp51-2@ac-reims.fr) pour le vendredi 2 décembre 2022 délai de rigueur. Ils recevront une convocation sur leur boîte de messagerie professionnelle pour les commissions correspondantes.**

## **2) Postes à exigence particulière.**

Ce sont des postes qui nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la détention de titres et de diplômes ou de la possession d'une compétence et expérience particulière.

Les enseignants qui postulent, doivent remplir la notice de candidature ci-jointe. Cette notice devra être **retournée par messagerie électronique à la division des personnels - service du mouvement à l'adresse dp51-2@ac-reims.fr pour le vendredi 2 décembre 2022 délai de rigueur.**

Le service du mouvement prendra ensuite l'attache de l'IEN en charge du dossier afin qu'il porte un avis sur la candidature en concertation avec l'IEN du candidat. Les postes à exigence particulière sont attribués au barème lors des opérations du mouvement. Les enseignants qui auront obtenu un avis défavorable ou qui n'auront pas rempli la fiche de candidature ci-jointe verront leur vœu neutralisé.

### **Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A).**

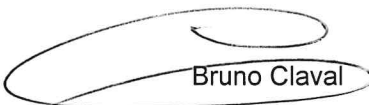
Les enseignants titulaires de la certification français langue seconde (FLS) participent directement au mouvement et bénéficient d'une priorité par rapport aux enseignants non titulaires de la certification qui auront reçu un avis favorable.

Les enseignants qui ne possèdent pas la certification complémentaire français langue seconde (FLS) doivent obligatoirement postuler selon les modalités et le calendrier de cette circulaire.

### **Fiches de Postes :**

Les fiches de postes sont consultables sur le site de l'académie de Reims en empruntant le chemin suivant :

Vie de l'agent > Mutation > Postes à profil.



Bruno Claval